

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



BSV JEVI

n°2 – 6 juin 2017



## A retenir

### Conditions climatiques sèches

**Tigre du platane** : premières larves observées

**Pyrale du buis** : première capture du papillon

**Charançon rouge du palmier** : augmentation des captures régulières

**Papillon Palmivore** : Vigilance sur les *Chamaerops*

## SOMMAIRE

A retenir  
Conditions climatiques  
Platane  
Pin  
Buis  
Palmier

ANIMATEUR FILIERE : FREDON  
Corse

Rédacteur : Catherine  
GIGLEUX



Structures partenaires :  
ville d'Ajaccio, Fredon Corse  
Aloes SA, Lycée Agricole  
Borgo, observateurs  
particuliers

### Directeur de publication :

Joseph Colombani  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : FREDON CORSE

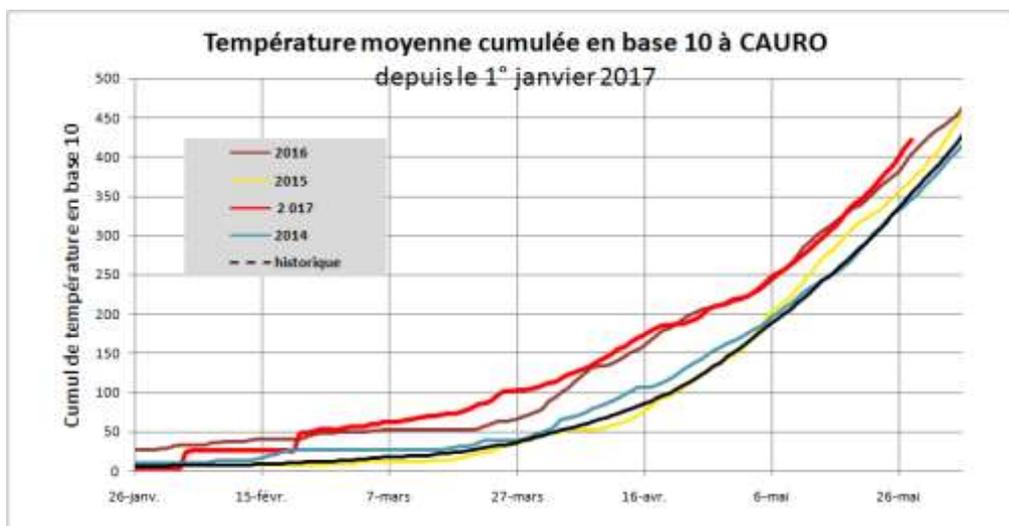


Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan

## CONDITIONS CLIMATIQUES

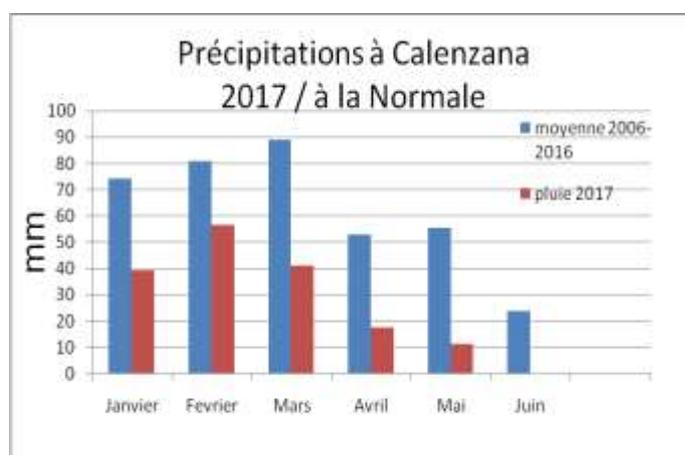
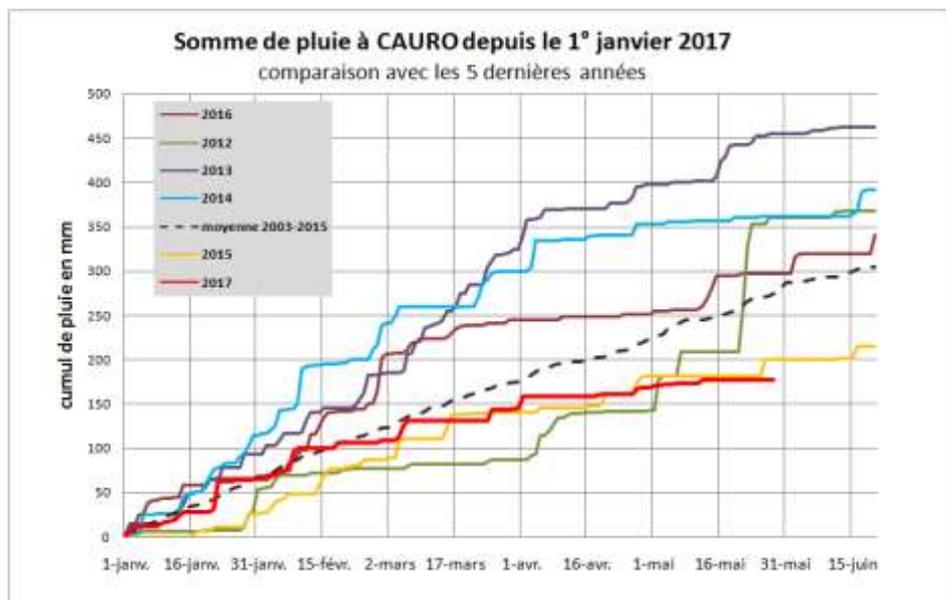
Les courbes du graphique ci-dessous décrivent les températures cumulées au-dessus de 10°C (en base 10). L'avance constatée en fin d'hiver se maintient mais les températures des mois d'avril et de mai restent dans la normale.

La courbe de température supérieure à 10°C de 2017 se superpose quasiment à celle de 2016. Les précipitations de fin d'hiver analysées dans le graphe n°2 suivent la normale pour le site de Cauro, mais depuis le mois d'avril, elles sont nettement déficitaires. Au 1<sup>er</sup> juin le déficit est de **111 mm de pluie** pour une moyenne attendue de 300 mm.



Graphique 1 : Cumul des températures en base 10 - station CAURO

Le graphe n°3 ci-dessous décrit bien le déficit hydrique sur le site de Calenzana ce type de graphique est disponible instantanément sur le site des stations météo de la Fredon Corse sous la rubrique « bilan climatique ».



## PLATANE

- **Tigre du platane – *Corythucha ciliata***



Photo 1 : feuilles de platane décolorées par les piqûres de tigre et abimées par le vent

Tous les platanes ont débourré avec un feuillage plus limité pour les platanes taillés sévèrement.

**Biologie :** Le tigre du platane, *Corythucha ciliata*, est un homoptère. Ainsi comme les pucerons ou cochenilles, il produit du miellat en abondance. L'adulte ressemble à une petite punaise blanc grisâtre de quelques millimètres et la larve est plus petite et noire brillante.

**Observations :** Les tigres sont installés sur le feuillage et la ponte est en cours. Cependant, les piqûres sont pour l'instant assez peu visibles.

Les premières piqûres nutritionnelles ont fragilisé les jeunes feuilles. Elles ont été plus sensibles au vent et se sont déchirées.

**Évaluation du risque :** Les populations de tigre sur les sites suivis à Ajaccio et à Calenzana, sont faibles à moyen actuellement.

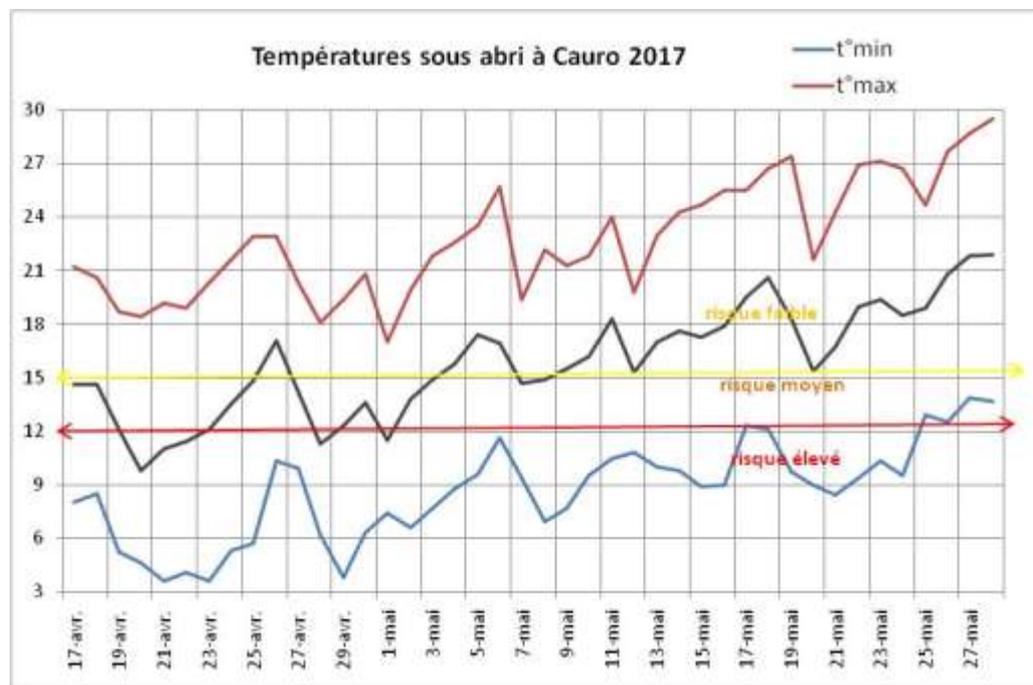
**Gestion du risque :** La stratégie de bio-contrôle (voir bulletin 1) doit être mise en place actuellement.

- **Anthracnose du platane – *Apiognomonium venata***

Le stade sensible est atteint pour les platanes non taillés début avril sur la zone côtière.

**Observations :** L'Anthracnose du platane entraîne une brunissure des feuilles d'abord localisée aux nervures puis s'étendant sur le reste de la feuille. Aucun symptôme n'est visible actuellement sur les sites suivis.

**Evaluation du risque :** le graphique ci-dessous situe le niveau des températures lors du débourrement des platanes. Le risque de contamination par ce champignon est très faible contenu des conditions climatiques.



Graphique n°3 : situation du risque climatique pour l'anthracnose du platane

## PIN

- **Processionnaire du pin – *Thaumetopoea pytiocampa***



Photo 2 : Nid de procession de la chenille le 30/04/2017 à Vizzavona

**Biologie :** La chenille de ce lépidoptère produit des poils urticants. La présence de cet insecte en grande quantité sur des pins (ou des cèdres) dans les jardins, les espaces verts ou les forêts peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles et les animaux.

Les chenilles vivent en groupe tout au long du cycle larvaire. Au printemps, les chenilles sortent du nid et vont s'enterrer au sol pour se nymphoser. Elles effectuent alors ce qu'on appelle une procession de nymphose.

**Evaluation du risque.** En Corse, les processions sont étalées sur plusieurs mois du fait des grandes différences d'altitude rencontrées. La procession de cette chenille a été notée au col de Vizzavona le 30 avril. Il faut noter que **le risque d'urtication est fort** dès lors qu'on se trouve à proximité de chenilles en procession ou de nids (qui contiennent les mues de chenilles et donc des poils urticants).

**Gestion du risque :** Il est possible de gérer ces foyers de chenilles à l'aide de méthodes alternatives.

## AUTRES VEGETAUX D'ORNEMENT

- **Pyrale du buis - *Cydalima perspectalis***

**Biologie :** Cette pyrale est un ravageur majeur des buis. Originaires d'Asie, elle est présente depuis 2008 en France, la région Corse a signalé ce parasite en 2013. La couleur de la chenille est caractéristique, elle est verte avec des verrues noires et des poils blancs assez éparses. La larve se nourrit exclusivement de buis. L'adulte est un papillon aux ailes blanches translucides marginées de brun aux reflets irisés dans sa forme la plus commune. On peut remarquer des déjections de ces larves au pied des arbustes. Cet insecte fuit la lumière, il n'est donc pas aisé de le remarquer.



Photo 3 : papillon de la pyrale du buis - semaine 22

**Observation :** Les chenilles ont repris leur activité au cœur des buissons de buis et vont se nymphoser au sein des chrysalides.

Aucun papillon n'a été capturé sur ce mois de mai, les premiers sont capturés début juin à Cauro.

**Evaluation du risque :** Le risque est faible actuellement et les buis peuvent

**Gestion du risque :** Il est possible de limiter la pression de cette pyrale en appliquant des produits de bio contrôle sur les générations successives de papillons qui vont apparaître sur la saison.

Il est conseillé d'utiliser des plantes moins sensibles à la pyrale lors des plantations.

Exemple de plantes alternatives au buis :



**Le Houx crénelé :** *Ilex crenata* constitue un parfait substitut au buis. Il peut même être taillé en topiaires. Il supporte aussi bien le soleil que la mi-ombre, garde un port compact et possède un feuillage vert brillant persistant en hiver. Sa croissance est lente, et sa rusticité est suffisante en Corse.



**Le Fusain :** Les innombrables espèces et variétés de fusains (*Euonymus*) se déclinent en styles de feuillages, verts unis, panachés de crème, de jaune ou même de rose. Très résistant à la fois au froid, à la pollution, aux embruns et au vent, le fusain est vraiment le sujet idéal de remplacement du buis. Comme lui, il se plaît indifféremment au plein soleil ou à la mi-ombre.

En savoir plus sur <https://www.aujardin.info/fiches/alternatives-buis.php#YKwt5klZvQEr8UzH.99>

- **Puceron noir de la fève – *Aphis fabae***



Photo 4 : forte attaque de pucerons sur hibiscus 03/05/17

**Biologie :** *Aphis fabae* est un petit puceron de la famille des aphididés, qui parasite de nombreuses plantes cultivées.

Il occasionne des dégâts directs importants dus à la densité des colonies, il produit du miellat provoquant des brûlures sur le feuillage et favorisant le développement de fumagine.

*A. fabae* véhicule un grand nombre de virus dans les différentes familles végétales rencontrées.

Sous climat doux, l'hivernation des virgines aptères permet à l'espèce de subsister sans le secours de la génération sexuée. La colonie peut se maintenir sur l'hôte primaire pendant toute l'année.

**Observation :** Une importante colonie de pucerons noirs de la fève est notée sur un massif d'hibiscus vivace à Ajaccio. Cette population de pucerons a été bien maîtrisée grâce la présence de coccinelles dont les larves visibles après quelques jours, ont pu être efficaces assez rapidement.

Cependant les arbres ont été sévèrement dégradés au niveau esthétique.

**Évaluation du risque :** Le risque est élevé compte tenu de la densité de pucerons et du faible développement de la végétation en début de saison.



Photos 5 à 7 : présence de coccinelle puis de leurs larves prédatrices des pucerons

## PALMIER

### Charançon rouge du palmier – *Rhynchophorus ferrugineus* –

**Biologie :** *Rhynchophorus ferrugineus* est un coléoptère de grande envergure dont le cycle va se dérouler dans le palmier. Il est présent en Corse depuis 2006 et fait de graves dégâts sur le palmier *Phoenix canariensis*.

Quand le cœur du palmier est complètement désintégré, les adultes peuvent se déplacer sur près d'un kilomètre pour s'installer dans un nouveau palmier.



Photo 8 : seau destiné au piégeage du charançon rouge du palmier

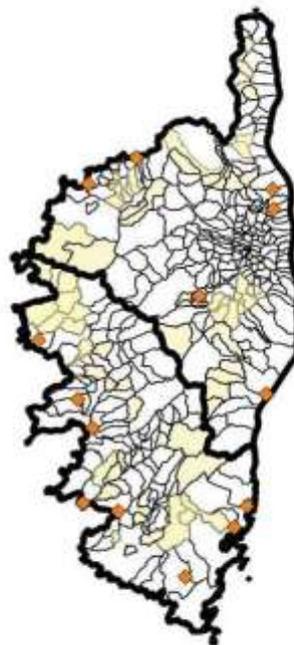
La technique de piégeage à l'aide de phéromones et de kairomones « *R. ferrugineus* » permet de se rendre compte de la présence du charançon rouge du palmier dans le secteur concerné.

En 2017, le réseau de piégeage du charançon rouge cible toutes les zones géographiques de la Corse. 16 pièges sont suivis dans le cadre du réseau CRP et 1 dans le cadre du BSV.

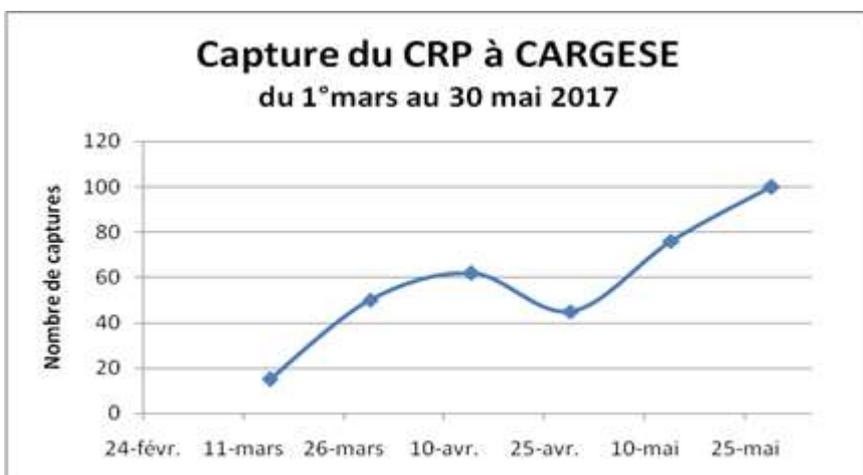
Ce réseau comprend donc à ce jour 17 sites sur la Corse. La carte ci-dessous présente ce réseau.



**Légende : Situation des pièges à charançon rouge du palmier en 2017**  
Position du piège à charançon rouge  
Commune en jaune : Non contaminée en 2015 ou 2016



**Observations :** Les captures de charançons ont été effectives dès le mois de mars à Cargèse. Le réseau de piégeage a été mis en place courant mai avec du retard. On observe cependant dans les pièges en place depuis le mois de décembre que des captures ont bien eu lieu en fin d’hiver. Jusqu’à fin mars on peut observer que le charançon se déplace plus au **niveau du sol** que par vol précis vers les orifices du piège comme en saison printanière. Ce phénomène a été observé dès 2006-2007 et explique que le charançon peut se déplacer en toute saison dès lors que la température avoisine les 20°C.



Graphique 4 : courbe de capture du CRP à Cargèse au 30 mai 2017

**Evaluation du risque :** Le risque de contamination des palmiers est **très important** à cette période, car, avec l’augmentation des températures, notamment nocturnes, les larves vont être très actives pour ronger le cœur des palmiers. On notera que le début du vol est précoce et très actif.



**Gestion du risque :** Dans les zones contaminées, et c'est le cas de tout le territoire corse, il est nécessaire de protéger prioritairement les palmiers *Phoenix canariensis* (photo ci-contre). Il ne faut pas attendre de voir les premiers dégâts pour intervenir. Dès lors que les palmiers se situent à moins de 100 m d'un palmier contaminé, le risque est **très fort** pour que le charançon attaque ce palmier.

L'utilisation de nématodes est possible à cette période de l'année, si les conditions d'hygrométrie et de température sont favorables. Les traitements chimiques doivent être réalisés par des professionnels habilités.

L'arrêté de lutte obligatoire en Corse du sud, mis à jour le 7 avril 2017, et celui de Haute Corse mis à jour le 22 mai 2017, précisent les conditions de lutte contre le charançon rouge du palmier. Vous pouvez les retrouver ainsi que toutes les consignes nécessaires à la gestion et la prévention de cet ONR sur le site de la DRAAF : <http://www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr,le-charancon-rouge-du-palmier,128>

### **Papillon Palmivore – *Paysandisia archon* –**

**Biologie :** *Paysandisia archon*, est un papillon originaire d'Argentine qui a été observé pour la première fois en Europe en 1990 et en France dans la région Sud-est en 2001. Celui-ci s'est révélé être un très préoccupant ravageur du palmier depuis l'Aquitaine jusqu'à la côte d'azur.

La femelle dépose une centaine d'œufs au sein de la couronne. La larve pénètre dans le stipe dès son premier stade pour y passer l'hiver. A la fin de son développement, la chenille foreuse se dirige vers le bord externe du stipe et constitue son cocon. Le cycle biologique complet est effectué entre 12 et 36 mois.

**Observations :** A cette époque de la saison les chenilles sont donc à l'intérieur des stipes. A l'occasion de la destruction d'un stipe de *Trachycarpus* complètement desséché nous avons pu mettre en évidence la présence de plusieurs chenilles très actives.



Photos 9 – 10 : Chenilles du Papillon Palmivore à l'intérieur du stipe à gauche (photo du 30/03/2017)

**Evaluation du risque :** Il a été identifié à plusieurs reprises, en Haute Corse et Corse du Sud durant l'été 2016. Actuellement en Corse, si le risque reste de **niveau faible** pour les palmiers en place, **il devient élevé** pour des palmiers introduits récemment sur l'île (notamment du type *Chamaerops* et *Trachycarpus*).

**Gestion du risque :** Une attention particulière doit être portée sur les symptômes des palmiers de type *Chamaerops* qui se dessèchent de façon inexplicée. Les palmiers récemment introduits doivent être surveillés attentivement.

En préventif, la méthode de lutte alternative dirigée contre le charançon rouge du palmier est également efficace sur ce papillon palmivore.

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Lundi 12 juin	Mardi 13 juin	Mercredi 14 juin	Jeudi 15 juin	Vendredi 16 juin	Samedi 17 juin	Dimanche 18 juin	Lundi 19 juin
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Temps estival avec quelques passages nuageux en début de journée		Hausse des températures		Temps ensoleillé		Températures estivales ; quelques passages nuageux	

Pour mercredi 14, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5. Pour la période du jeudi 15 au samedi 17, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

### *Xylella fastidiosa*

*Xylella fastidiosa* peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.*